

Rapport financier trimestriel

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

31 décembre 2020

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Table des matières

31 décembre 2020

	<u>Page</u>
Aperçu de la Société	1
Résultats trimestriels	2-3
Analyse des risques	4
Événements importants	4
Rapport sur l'utilisation des crédits	4
Déclaration de responsabilité de la direction	5
État de la situation financière non audité	6
État des résultats non audité	7
État des gains et pertes de réévaluation non audité	8
État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) non audité	9
État des flux de trésorerie non audité	10
Notes complémentaires des états financiers intermédiaires non audités	11-19

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

31 décembre 2020

Le présent rapport financier trimestriel de Marine Atlantique S.C.C. (la Société) porte sur la période de neuf mois close le 31 décembre 2020. Il doit être lu en parallèle avec le Sommaire du plan d'entreprise de 2019-2020-2023-2024 de la Société et son Rapport annuel de 2019-2020, qui comprend les états financiers annuels audités de l'exercice clos le 31 mars 2020. On peut trouver des renseignements sur la Société, notamment le Rapport annuel et le Sommaire du plan d'entreprise, une fois qu'ils auront été approuvés par le gouvernement fédéral, à www.marineatlantic.ca.

Les états financiers non audités et les notes complémentaires ont été établis selon les Normes comptables du secteur public. Tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Marine Atlantique S.C.C. est une société d'État fédérale chargée de remplir le mandat constitutionnel d'offrir un service de transport de marchandises et de passagers entre North Sydney, en Nouvelle-Écosse, et Port aux Basques, à Terre-Neuve-et-Labrador. Ce service assure une liaison essentielle entre la province de Terre-Neuve-et-Labrador et le Canada continental.

Marine Atlantique S.C.C., qui a son siège social à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), gère des terminaux à Port aux Basques et Argentia, à Terre-Neuve-et-Labrador, et à North Sydney, en Nouvelle-Écosse. La Société assure deux liaisons : un service de traversier quotidien de 96 milles marins maintenu à longueur d'année entre Port aux Basques et North Sydney, et un service de traversier saisonnier de 280 milles marins entre Argentia et North Sydney.

Pour s'acquitter de son mandat, Marine Atlantique S.C.C. exploite une flotte composée de quatre traversiers de cote glace : le *Blue Puttees*, le *Highlanders*, l'*Atlantic Vision* et le *Leif Ericson*. La Société fait chaque année rapport au gouvernement du Canada par l'entremise du ministre des Transports.

Pour garantir l'exploitation sécuritaire des navires en mer, Marine Atlantique S.C.C. est assujettie à diverses lois et divers règlements, dont le *Code canadien du travail*, le *Règlement sur la sécurité et la santé au travail (en milieu maritime)*, la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* et ses règlements, la *Loi sur la responsabilité en matière maritime* et ses règlements, la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, la *Loi maritime du Canada*, la *Loi sur le cabotage*, le *Règlement sur la sûreté des traversiers intérieurs* et la Partie III du *Règlement sur la sûreté du transport maritime*. La Société est également assujettie à la *Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS)*, le plus important de tous les traités internationaux visant la sécurité des navires marchands.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

31 décembre 2020

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Aperçu de la performance financière de la Société (en milliers de dollars)

Trimestre clos le 31 décembre 2020

	Réel	Budget	Exercice précédent	Écart par rapport au budget ¹		Écart par rapport à l'exercice précédent ¹	
				\$	%	\$	%
Revenus	22 959 \$	18 704 \$	20 269 \$	4 255	23 %	2 690	13 %
Charges	60 838 \$	62 627 \$	53 525 \$	1 789	3 %	(7 313)	-14 %

Période de neuf mois close le 31 décembre 2020

	Réel	Budget	Exercice précédent	Écart par rapport au budget ¹		Écart par rapport à l'exercice précédent ¹	
				\$	%	\$	%
Revenus	66 386 \$	62 136 \$	89 897 \$	4 250	7 %	(23 511)	-26 %
Charges	169 023 \$	171 186 \$	170 342 \$	2 163	1 %	1 319	1 %

¹ Un écart positif correspond à un résultat favorable par rapport aux montants inscrits au budget/comptabilisés pour l'exercice précédent.

Aperçu statistique

Trimestre clos le 31 décembre 2020

	Réel	Prévisions	Exercice précédent	Écart par rapport aux prévisions ²		Écart par rapport à l'exercice précédent ²	
				N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Passagers	35 943	27 751	46 802	8 192	30 %	(10 859)	-23 %
Véhicules de tourisme	13 446	11 283	18 663	2 163	19 %	(5 217)	-28 %
Véhicules utilitaires	24 599	20 259	19 337	4 340	21 %	5 262	27 %
Équivalents autos ³	114 065	93 413	98 444	20 652	22 %	15 621	16 %
Traversées	408	432	348	(24)	-6 %	60	17 %

Période de neuf mois close le 31 décembre 2020

	Réel	Prévisions	Exercice précédent	Écart par rapport aux prévisions ²		Écart par rapport à l'exercice précédent ²	
				N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Passagers	124 498	116 306	286 159	8 192	7 %	(161 661)	-56 %
Véhicules de tourisme	46 445	44 282	111 671	2 163	5 %	(65 226)	-58 %
Véhicules utilitaires	70 010	65 670	65 138	4 340	7 %	4 872	7 %
Équivalents autos ³	335 831	315 178	391 895	20 653	7 %	(56 064)	-14 %
Traversées	1 190	1 214	1 331	(24)	-2 %	(141)	-11 %

² Un écart positif correspond à un résultat favorable par rapport aux prévisions/résultats de l'exercice précédent.

³ Un équivalent auto ou EA correspond à la longueur moyenne d'une automobile.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

31 décembre 2020

Revenus

Le trafic des passagers (véhicules de tourisme) a continué à souffrir de la pandémie de COVID-19 au cours du trimestre considéré. Le trafic des véhicules commerciaux a, quant à lui, augmenté à la fois pour le trimestre considéré et sur une base cumulée depuis le début de l'exercice, alors que le trafic des véhicules de tourisme a diminué considérablement. Les revenus pour le trimestre ont été plus élevés que les revenus du trimestre correspondant de l'exercice précédent, mais ils ont chuté de 26 % sur une base cumulée depuis le début de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

Selon les budgets révisés du deuxième trimestre qui ont été établis pour refléter l'évolution du trafic, les revenus ont dépassé les attentes établies : ils ont été de 23 % supérieurs à ce qui était prévu au budget pour le trimestre et de 7 % plus élevés sur une base cumulée depuis le début de l'exercice. Dans l'ensemble, les volumes de trafic ont été plus élevés que prévu dans tous les secteurs.

Charges

Comparaison avec le budget

Pour le trimestre considéré, les charges de la Société ont été inférieures de 3 % aux budgets révisés lors du deuxième trimestre et les charges cumulées depuis le début de l'exercice ont été moins élevées de 1 %. Cela s'explique surtout par le calendrier des coûts d'exploitation non liés à la main-d'œuvre prévus.

Comparaison avec l'exercice précédent

Les charges de la Société pour le trimestre considéré ont augmenté de 14 % en raison des pertes comptabilisées à la suite de la résiliation et du règlement de contrats de swap pour le carburant liés au programme de couverture de la Société. Les pertes à ce titre ont été plus élevées de 5,2 millions de dollars que les pertes de l'exercice précédent. Une augmentation de l'amortissement et des frais d'affrètement a aussi contribué à la hausse des charges. Les charges d'exploitation globales ont été au même niveau. Sur une base cumulée depuis le début de l'exercice, la baisse considérable des coûts d'exploitation attribuable aux protocoles de COVID-19 et la baisse du trafic passager ont été compensées par les pertes enregistrées au titre des contrats de swap pour le carburant, l'augmentation de l'amortissement et des frais d'affrètement. Les charges cumulées depuis le début de l'exercice ont donc augmenté de 1 % par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations corporelles

La Société a consacré 12 millions de dollars (16,7 millions de dollars sur une base cumulée depuis le début de l'exercice) à ses immobilisations corporelles au cours du troisième trimestre de l'exercice dans le cadre de son programme de réinvestissement en continu dans ses actifs. Cela comprend une somme 10,2 millions de dollars (12,4 millions de dollars sur une base cumulée depuis le début de l'exercice) pour des projets visant les navires et une somme de 1,8 million de dollars (4,3 millions de dollars sur une base cumulée depuis le début de l'exercice) pour la rénovation des installations côtières et l'acquisition de systèmes de technologie de l'information et de divers matériels.

Prévisions

D'après les résultats des neuf premiers mois de l'exercice et le budget alloué pour le reste de l'exercice, la Société a pour objectif de fonctionner dans le respect du cadre financier approuvé. En raison de la

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

31 décembre 2020

pandémie de COVID-19, les buts et objectifs de la Société ont été considérablement révisés par rapport au Sommaire du plan d'entreprise de 2019-2020-2023-2024. La Société n'atteindra pas les objectifs de recouvrement des coûts fixés par l'actionnaire et elle a reporté certaines initiatives stratégiques.

ANALYSE DES RISQUES

Les risques financiers auxquels est exposée la Société ont déjà été communiqués dans le Sommaire du plan d'entreprise de 2019-2020-2023-2024 et le Rapport annuel de 2019-2020 de la Société. La Société a pris des mesures pour atténuer les risques liés à la pandémie en vue de protéger les passagers et ses employés tout en continuant à offrir les services de traversier essentiels.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 continue d'évoluer et d'affecter grandement Marine Atlantique. La capacité de la Société est toujours réduite en raison des restrictions qui perdurent et de la diminution des déplacements qu'elles entraînent. La sécurité des passagers et des employés reste une priorité clé et des mesures de santé et de sécurité ont été mises en œuvre dans tous les emplacements de la Société. Ces mesures comprennent notamment le respect de la distanciation physique, des exigences et des procédures de contrôle sanitaire pour les passagers et le personnel et le port obligatoire du masque. La désinfection des stations et des protocoles de nettoyage additionnels ont aussi été mis en œuvre dans les traversiers, dans les terminaux et dans les bureaux.

RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

La Société a reçu des crédits parlementaires de 48,5 millions de dollars du gouvernement du Canada au cours du troisième trimestre clos le 31 décembre 2020 (103,4 millions de dollars sur une base cumulée depuis le début de l'exercice). Des renseignements sur la méthode de comptabilisation des crédits parlementaires sont présentés à la note 2 a) afférente aux états financiers intermédiaires non audités de la Société. La note 4 afférente à ces états financiers décrit l'utilisation des crédits parlementaires reçus au cours de la période.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

31 décembre 2020

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la *Directive sur les normes comptables : GC 5200 Rapport financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le présent rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société, aux dates présentées dans les états financiers trimestriels et pour les périodes closes à ces dates.



Le président et chef de la direction,
Murray Hupman, ing.



Le vice-président aux finances,
Shawn Leamon, CPA, CGA

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
17 février 2021

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Etat de la situation financière non audité

Au 31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

	31 décembre 2020		31 mars 2020	
Actifs financiers				
Trésorerie (note 5)	24 212	\$	11 202	\$
Débiteurs	6 361		6 712	
Somme à recevoir du gouvernement du Canada (note 4)	-		8 966	
Stocks destinés à la revente	365		325	
Dérivés	473		11	
Actif au titre des prestations de retraite constituées	153 260		145 652	
	184 671		172 868	
Passifs				
Créditeurs et charges à payer	20 713		24 957	
Dérivés	3 214		9 801	
Revenus reportés	423		3 287	
Somme à payer au gouvernement du Canada (note 4)	13 593		583	
Charges à payer au titre des indemnités de vacances	5 162		6 259	
Passif au titre des prestations de retraite constituées	2 906		2 829	
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite constitués	51 305		51 092	
Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi constitués	11 659		11 665	
	108 975		110 473	
Actifs financiers nets	75 696		62 395	
Actifs non financiers				
Immobilisations corporelles	390 811		419 393	
Stocks destinés à la consommation	13 585		11 985	
Charges payées d'avance	2 212		2 728	
	406 608		434 106	
Excédent accumulé	482 304	\$	496 501	\$

Éventualités (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

État des résultats non audité

Période close le 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	Trimestres clos en		Périodes de 9 mois	
	2020	2019	2020	2019
Revenus				
Produits des activités de transport	20 950	\$ 18 016	\$ 60 511	\$ 79 380
Produits du supplément pour le carburant	1 896	2 166	5 713	9 892
Autres produits	107	47	162	181
Gain de change	6	40	-	36
Gain réalisé sur dérivés	-	-	-	408
	22 959	20 269	66 386	89 897
Charges				
Salaires et avantages sociaux	21 256	20 960	61 263	69 554
Droits d'affrètement	4 207	3 759	12 860	10 351
Carburant	4 162	5 230	10 611	21 468
Matériaux, fournitures et services	6 410	5 754	17 146	19 026
Réparations et entretien	2 351	2 168	6 521	6 066
Assurance, loyers et services publics	2 123	1 795	5 720	5 318
Frais de déplacement	64	330	108	887
Frais administratifs	133	395	486	1 314
Avantages sociaux futurs (note 6)	117	113	351	338
Coût de renouvellement de la flotte	417	371	966	1 044
Perte de change	-	-	14	-
Perte réalisée sur dérivés	5 284	63	7 746	-
Amortissement	14 314	12 587	45 231	34 976
	60 838	53 525	169 023	170 342
(Déficit) avant le financement public	(37 879)	(33 256)	(102 637)	(80 445)
Financement public				
Exploitation	25 936	24 873	64 741	46 771
Immobilisations corporelles	11 880	11 363	16 650	31 556
	37 816	36 236	81 391	78 327
Déficit lié aux activités	(63)	2 980	(21 246)	(2 118)
Excédent accumulé lié aux activités, au début de la période	483 682	497 497	504 865	502 595
Excédent accumulé lié aux activités, à la fin de la période	483 619	\$ 500 477	\$ 483 619	\$ 500 477

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Etat des gains et pertes de réévaluation non audité

Période close le 31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

	Trimestres clos en		Périodes de 9 mois closes en	
	2020	2019	2020	2019
Gains (pertes) de réévaluation cumulés, au début de la période	(7 846) \$	(1 166) \$	(8 364) \$	2 976 \$
Gains (pertes) de réévaluation survenus pendant la période				
Gain (perte) non réalisé sur devises	(16)	67	-	(190)
Gain (perte) non réalisé sur dérivés	1 263	1 359	(697)	(2 055)
Montant reclassé dans l'état des résultats				
(Gain) perte réalisé sur dérivés	5 284	63	7 746	(408)
Gains (pertes) de réévaluation nets de la période	6 531	1 489	7 049	(2 653)
Gains (pertes) de réévaluation cumulés, à la fin de la période	(1 315) \$	323 \$	(1 315) \$	323 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Etat de la variation des actifs financiers nets non audité
Période close le 31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

	Trimestres clos en		Périodes de 9 mois closes en	
	2020	2019	2020	2019
(Déficit) lié aux activités	(63) \$	2 980 \$	(21 246) \$	(2 118) \$
Variation due aux immobilisations corporelles				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 880)	(11 363)	(16 650)	(31 556)
Amortissement des immobilisations corporelles	14 314	12 587	45 231	34 976
(Augmentation) des immobilisations corporelles	2 434	1 224	28 581	3 420
Variation due aux autres actifs non financiers				
Variation nette des stocks destinés à la consommation	283	2 273	(1 599)	6 066
Variation nette des charges payées d'avance	309	(367)	516	346
Diminution des autres actifs non financiers	592	1 906	(1 083)	6 412
Gains (pertes) de réévaluation nets	6 531	1 489	7 049	(2 653)
Diminution des actifs financiers nets	9 494	7 599	13 301	5 061
Actifs financiers nets, au début de la période	66 202 \$	59 652	62 395	62 190
Actifs financiers nets, à la fin de la période	75 696 \$	67 251 \$	75 696 \$	67 251 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Etat des flux de trésorerie non audité

Période close le 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	Trimestres clos en		Périodes de 9 mois closes en	
	2020	2019	2020	2019
Activités de fonctionnement				
Rentrées de fonds - clients	22 038 \$	20 738 \$	63 468 \$	85 002 \$
Rentrées de fonds - autres produits	107	47	162	181
Financement public - exploitation	36 665	23 147	79 498	47 720
Financement public - immobilisations	11 880	11 363	23 869	39 976
Sorties de fonds - fournisseurs	(24 940)	(19 410)	(61 566)	(56 492)
Sorties de fonds - employés	(20 955)	(23 433)	(60 876)	(73 051)
Sorties de fonds - avantages sociaux futurs	(2 169)	(2 882)	(7 676)	(7 206)
	22 626	9 570	36 879	36 130
Activités d'investissement en immobilisations				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 880)	(11 363)	(23 869)	(39 976)
	(11 880)	(11 363)	(23 869)	(39 976)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie	(16)	67		(190)
Augmentation nette de la trésorerie	10 730	(1 726)	13 010	(4 035)
Trésorerie, au début de la période	13 482	11 304	11 202	13 613
Trésorerie, à la fin de la période	24 212 \$	9 578 \$	24 212 \$	9 578 \$
La trésorerie comprend :				
Trésorerie affectée			7 024 \$	6 563 \$
Trésorerie non affectée			17 188	3 015
			<u>24 212 \$</u>	<u>9 578 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires des états financiers intermédiaires non audités

31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

1. BASE DE PRÉSENTATION

Marine Atlantique S.C.C. (la Société) est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La *Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C. de 1986* établit la Société comme société d'État mère. Dans le but de se conformer à la *Politique maritime nationale* (1995), le mandat de la Société a été réduit à l'exploitation d'un service de traversiers.

La Société exploite un service de traversiers entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. Les activités de Marine Atlantique S.C.C. ont un caractère saisonnier par nature. La plus forte période d'activité de la Société est l'été (deuxième trimestre) et la période la moins achalandée est l'hiver (quatrième trimestre), car les nombreux touristes préfèrent voyager l'été. La Société profite donc de l'hiver pour effectuer une grande partie des travaux d'entretien annuel nécessaires sur ses navires et ses terminaux portuaires.

Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été établis par la direction selon la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada et conformément aux Normes comptables du secteur public du Canada. Les états financiers intermédiaires ne présentent pas toutes les informations à fournir qui sont présentées dans les états financiers annuels audités de Marine Atlantique S.C.C. Les informations présentées ci-après s'ajoutent à celles qui sont contenues dans les états financiers annuels. Les présents états financiers intermédiaires doivent être lus en parallèle avec les états financiers et les notes y afférentes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

2. MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES

Référentiel comptable

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables du secteur public du Canada.

a) Financement public

La Société reçoit un financement public qui lui permet de répondre à ses besoins de trésorerie à court terme, notamment de faire face à l'excédent des charges d'exploitation sur les produits tirés des activités commerciales et d'acquérir des immobilisations corporelles. Le financement public reçu est comptabilisé en résultats de l'exercice au cours duquel il a été autorisé et toutes les exigences définies ont été satisfaites par la Société. Tout écart entre les montants reçus et les montants requis constitue une somme à recevoir du gouvernement du Canada (ou à payer à ce dernier). La Société vend parfois des actifs et doit alors verser le produit net de la vente des actifs au Trésor. Le cas échéant, le produit net réalisé est porté en diminution des besoins de financement de l'exploitation pour l'exercice au cours duquel la vente a eu lieu.

b) Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer, et la somme à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada sont évalués au coût.

Les dérivés sont initialement évalués à la juste valeur à la date de passation des contrats sous-jacents, puis réévalués à la juste valeur à chaque date de clôture. Les variations de la juste valeur sont

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires des états financiers intermédiaires

non audités

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'instrument financier dérivé soit décomptabilisé. À ce moment-là, le montant cumulé des gains et pertes de réévaluation associé à l'élément décomptabilisé fait l'objet d'une écriture de contrepassation et est reclassé dans l'état des résultats. Les instruments dérivés sont décomptabilisés à la date d'expiration des contrats sous-jacents. Les coûts de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

c) Indemnités d'assurance à recevoir

Les débiteurs comprennent des indemnités recouvrables sur assurances qui sont comptabilisées au moment où la Société a l'assurance raisonnable que l'assureur approuvera la réclamation et versera les indemnités.

d) Stocks

Les stocks, qui se composent principalement d'articles destinés à la consommation à bord des navires, sont évalués au coût historique ou au coût de remplacement, selon le moindre de ces deux montants.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, qui englobent les navires, les installations et le matériel, sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. Les principales pièces de rechange, qui font partie des stocks de pièces de rechange des navires de la Société, sont comptabilisées en tant qu'immobilisations corporelles. À cette fin, les principales pièces de rechange sont celles qu'on prévoit utiliser pendant plus d'un exercice pour une immobilisation corporelle donnée.

Le coût des travaux en cours comprend les matériaux, la main-d'œuvre directe et les frais indirects. Les montants compris dans les travaux en cours sont virés à la catégorie appropriée d'immobilisations corporelles au moment où l'actif est prêt à être utilisé, puis ils sont ensuite amortis.

L'amortissement est calculé à des taux suffisants pour permettre la radiation du coût des immobilisations corporelles, déduction faite de leur valeur résiduelle, sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode linéaire. Le coût des projets à bord des navires, déduction faite de leur valeur résiduelle, est amorti sur la plus courte des durées suivantes : la durée de vie utile de l'actif ou la durée de vie utile du navire. Les améliorations locatives sont amorties sur la plus courte des périodes suivantes : durée du contrat de location ou durée de vie utile de l'actif.

Les durées de vie utiles estimatives et les méthodes d'amortissement sont passées en revue à la fin de chaque exercice. Les taux appliqués aux principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivants :

Navires (y compris les projets de navire)	5 % à 10 %
Installations côtières	2,5 % à 5 %
Matériel	10 % à 25 %
Améliorations locatives	Durée du contrat de location ou durée de vie utile de l'actif

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires des états financiers intermédiaires
non audités
31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, la valeur de l'immobilisation est ramenée à sa valeur résiduelle, le cas échéant. Il ne peut y avoir de reprise sur réduction de valeur.

f) Avantages sociaux futurs

La Société comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes, au fur et à mesure que les prestations sont constituées.

Avantages postérieurs au départ à la retraite

i) Actif (passif) au titre des prestations de retraite constituées

La Société offre, par l'entremise d'un fiduciaire, un régime de retraite agréé à prestations déterminées qui couvre la quasi-totalité de ses salariés, un régime de retraite supplémentaire non capitalisé à l'intention des cadres supérieurs embauchés avant le 1^{er} mars 2001, et un régime d'avantages de retraite supplémentaire non capitalisé, adopté en 2006 à l'intention des titulaires de certains postes désignés, qui établit des prestations pour les services rendus depuis 2004. L'admissibilité à ce dernier régime a été élargie en vue de constituer des prestations pour les services rendus depuis 2009, au bénéfice de tous les participants au régime de retraite agréé à prestations déterminées qui sont visés par le maximum des prestations payables en vertu du régime agréé. En règle générale, toutes les prestations sont fondées sur les années de service et la rémunération moyenne la plus élevée ou la rémunération au départ à la retraite des employés.

Le coût des avantages de retraite est déterminé de façon actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations prévues au prorata des services et des meilleures estimations faites par la direction du taux de rendement prévu des placements des régimes, des taux prévus de croissance de la rémunération, des taux d'inflation prévus et de l'âge de départ à la retraite des salariés. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes de retraite est fondé sur le rendement prévu des actifs du régime de retraite agréé et une estimation des coûts d'emprunt pour les autres régimes.

Le taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime est fonction du rendement estimatif, selon les conditions du marché applicables à la date d'évaluation, de chaque grande catégorie d'actifs et de la composition cible d'actifs précisée dans la politique de placement établie pour le régime. Le rendement prévu des actifs est déterminé par référence à la valeur liée au marché qui est appliquée aux actifs du régime aux fins de l'établissement des états financiers. La valeur liée au marché des actifs du régime est établie en appliquant une méthode qui prévoit l'amortissement des gains et pertes relatifs au rendement prévu sur cinq ans. Les gains et pertes actuariels résultent de l'écart entre le taux de rendement réel et le taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime et des variations de la valeur des obligations au titre du régime de retraite par suite de modifications d'hypothèses actuarielles ou d'écarts entre les résultats réels et les prévisions établies en fonction des hypothèses.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires des états financiers intermédiaires
non audités
31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

Les gains et pertes actuariels au titre du régime de retraite agréé et du régime d'avantages de retraite supplémentaire adopté en 2006 sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants. Les gains et pertes actuariels au titre de l'ancien régime de retraite supplémentaire sont amortis sur l'espérance de vie moyenne estimative des participants.

Les ajustements découlant des modifications apportées aux régimes, pour un montant net après compensation des gains ou pertes actuariels non amortis concernant les services rendus par les salariés au cours de l'exercice précédent, sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle la modification a été apportée.

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants au régime de retraite agréé et au régime d'avantages de retraite supplémentaire adopté en 2006 est de 9,6 ans (9,8 ans en 2018). L'espérance de vie moyenne estimative des participants à l'ancien régime de retraite supplémentaire est de 14,1 ans (14,7 ans en 2018).

ii) Régimes de soins de santé et de soins dentaires

La Société fournit une assurance-vie et une assurance pour soins de santé et soins dentaires à ses employés actifs ou à la retraite. Les salariés syndiqués, les salariés non syndiqués et les cadres sont admis à bénéficier d'une couverture d'assurance-vie de base et d'assurance-vie facultative à compter du premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 60 jours d'emploi continu. Les salariés syndiqués sont admis à bénéficier de prestations dans le cadre d'une assurance complémentaire couvrant les soins médicaux et dentaires à partir du premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 1 040 heures de travail effectuées et les salariés non syndiqués et les cadres y sont admissibles à compter du premier jour du mois qui suit la date à laquelle ils ont été embauchés.

Le coût des avantages complémentaires de retraite est déterminé de façon actuarielle à l'aide des meilleures estimations faites par la direction du taux de participation future au régime de soins de santé et de soins dentaires des retraités, du coût moyen des soins de santé par personne assurée, des taux tendanciels du coût des soins de santé et de l'utilisation de ces soins, du taux de croissance de la rémunération et des taux de mortalité.

Les ajustements qui découlent des gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés concernés.

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants aux régimes d'avantages complémentaires de retraite est de 11,0 ans (11,0 ans en 2018). Les ajustements apportés en raison de modifications des régimes, pour un montant net après compensation des gains ou pertes actuariels non amortis concernant les services rendus par les salariés au cours de l'exercice précédent, sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle la modification a été apportée.

iii) Services de transport par traversier gratuits pour les salariés et les retraités

Les salariés et les retraités de Marine Atlantique S.C.C. bénéficient d'avantages relatifs au transport à bord des navires de la Société. Les salariés syndiqués, les salariés non syndiqués et les cadres ont droit de bénéficier de ces privilèges après avoir accumulé quatre mois d'emploi continu et 694 heures de travail normales ou après deux années de service, à la première de ces éventualités. Aucun passif n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière à ce titre, car le montant de cet avantage est négligeable.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires des états financiers intermédiaires
non audités
31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

Avantages postérieurs à l'emploi

i) Passif au titre des indemnités pour accidents de travail

Pour certains membres de son personnel en activité ou anciens salariés, la Société est un employeur auto-assuré qui est responsable du passif au titre des indemnités pour accidents de travail. Le coût de ce passif est déterminé de façon actuarielle au moyen de la valeur actualisée nette du passif lié aux accidents de travail des salariés actuels et des anciens salariés lorsque des indemnités sont accordées par la Workplace Health, Safety and Compensation Commission de Terre-Neuve-et-Labrador, la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick ou la Workers' Compensation Commission de l'Île-du-Prince-Édouard, ou lorsque des modifications législatives sont apportées et qu'on peut raisonnablement estimer les coûts futurs prévus. La direction comptabilise les variations de la valeur actualisée nette du passif en se fondant sur les estimations actuarielles des coûts futurs mises à jour en fonction des données réelles et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles.

Les ajustements qui découlent des gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne prévue de versement des indemnités qui est de 10,0 ans (10,0 ans en 2018).

ii) Autres avantages

Les autres avantages postérieurs à l'emploi sont constitués des prestations de remplacement du revenu servies aux salariés en congé d'invalidité à court terme et des prestations du régime collectif qui continuent d'être versées aux salariés en congé d'invalidité à long terme. Le coût de ces autres avantages postérieurs à l'emploi est établi par évaluation actuarielle à partir de la valeur actualisée nette du passif associé aux prestations d'invalidité à court et à long terme versées actuellement aux salariés, compte tenu des taux d'inflation, des taux d'intérêt, des taux de mortalité et des taux tendanciels du coût des soins de santé. La direction comptabilise les variations de la valeur actualisée nette du passif en se fondant sur les estimations actuarielles des coûts futurs mises à jour en fonction des données réelles et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles.

Les salariés syndiqués sont admis à recevoir des prestations d'invalidité à court terme le premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 60 jours d'emploi continu. Ces prestations ne sont pas offertes aux salariés non syndiqués ni aux cadres, car ils bénéficient d'un régime distinct d'assurance-maladie. Le régime d'invalidité à court terme des salariés syndiqués fournit des prestations pour compenser la perte de revenus d'emploi en cas d'invalidité à la suite d'une maladie ou d'un accident non lié au travail. Les prestations peuvent commencer à être versées après la fin du délai de carence prévu et leur versement se poursuit jusqu'à la fin de l'invalidité du salarié ou la fin de la période d'indemnisation, selon la première de ces éventualités. Afin de pouvoir bénéficier de prestations d'invalidité à court terme, les salariés doivent avoir travaillé pendant toute la période ouvrant droit aux prestations et satisfaire à la définition d'invalidité. Le montant des prestations hebdomadaires est calculé en fonction de la convention collective. Un salarié qui reçoit des prestations d'invalidité à court terme continue de bénéficier de l'assurance complémentaire couvrant les soins médicaux pendant une période de six mois, de l'assurance pour les soins dentaires pendant une période de trois mois, et de la couverture d'assurance-vie de base pendant une période de six mois. Le salarié peut, par la suite, demander une exonération de primes d'assurance-vie afin de préserver sa couverture. Les privilèges de transport du salarié sont maintenus pendant la période d'invalidité. Aucune indemnité de décès ou de mutilation par accident ne peut être versée aux salariés qui ne sont pas actifs sur leur lieu de travail.

Les cadres et les salariés non syndiqués peuvent recevoir des prestations d'invalidité à long terme à compter du premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 60 jours d'emploi continu.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires des états financiers intermédiaires

non audités

31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

Ce régime n'est pas offert aux employés syndiqués. Le régime d'invalidité à long terme des cadres et des salariés non syndiqués prévoit le versement régulier de prestations pour remplacer les revenus d'emploi perdus en raison d'une invalidité de longue durée due à une maladie ou à un accident non lié au travail. Le versement des prestations débute après une période de carence de 26 semaines et se poursuit jusqu'à ce que le salarié cesse d'être invalide, au sens de la politique en vigueur, ou atteigne 65 ans, selon la première de ces éventualités. Le montant des prestations hebdomadaires versées à un cadre ou à un salarié non syndiqué n'est pas le même. Un salarié qui reçoit des prestations d'invalidité à long terme continue de bénéficier de l'assurance complémentaire couvrant les soins médicaux et dentaires, et des privilèges de transport accordés, pendant toute la durée de son invalidité pour autant qu'il continue de satisfaire à la définition d'invalidité et n'a pas atteint 65 ans. Sa couverture d'assurance-vie de base est valide pendant une période de six mois. Le salarié peut, par la suite, demander une exonération de primes d'assurance-vie afin de préserver sa couverture. Aucune indemnité de décès ou de mutilation par accident ne peut être versée aux salariés qui ne sont pas actifs sur leur lieu de travail.

Un régime de congés de maladie est également offert aux cadres et aux salariés non syndiqués qui ont été embauchés après le 1^{er} septembre 2001, qui leur permet d'accumuler des congés de maladie pendant leur service. Les employés embauchés avant le 1^{er} septembre 2001 sont admis à accumuler des congés de maladie en fonction du nombre d'années de service. Dans le cadre de ce régime, les congés de maladie peuvent être accumulés, mais ne constituent pas des avantages acquis. Aucun passif n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière à ce titre, car le montant est négligeable.

g) Constatation des revenus

La Société comptabilise les revenus lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la livraison des biens a été effectuée, que le prix à payer par l'acheteur est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits des activités de transport et du supplément pour le carburant sont comptabilisés lorsque les services de traversier sont rendus. Les clients de la Société doivent payer à l'avance, au moment où ils font leur réservation. Les sommes reçues sont d'abord comptabilisées comme des revenus reportés, puis constatées en tant que revenus lorsque les services de traversier sont rendus. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

h) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice. Des charges d'exploitation sont donc comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services rendus.

Les charges comprennent également des provisions qui reflètent la variation de la valeur des actifs et des passifs, y compris des provisions pour créances douteuses et pour obsolescence des stocks. Les charges englobent aussi l'amortissement des immobilisations corporelles, la consommation des stocks et les charges payées d'avance.

i) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont des décaissements effectués avant l'achèvement des travaux, la livraison des biens ou la prestation des services, ou des paiements versés à l'avance aux termes de contrats de location.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires des états financiers intermédiaires
non audités
31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

j) Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de clôture. Les revenus et les charges sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de l'opération. Les engagements et les éventualités libellés en devises sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de clôture. Un gain ou une perte de change qui se produit avant le règlement est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Au cours de l'exercice où a lieu le règlement, le montant cumulatif des gains et pertes de réévaluation fait l'objet d'une écriture de contre-passation dans l'état des gains et pertes de réévaluation et un gain ou une perte de change déterminé en fonction du cours du change à la date de comptabilisation initiale de l'élément est comptabilisé dans l'état des résultats.

k) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles qui peuvent donner lieu à des passifs réels si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est constatée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant en cause, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires des états financiers.

l) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui résultent de situations incertaines, qui seront dénouées par un événement futur déterminant. L'existence d'un actif éventuel est mentionnée dans les notes complémentaires s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira. Si l'événement futur déterminant est improbable ou impossible à déterminer, aucun actif éventuel n'est présenté dans les notes complémentaires.

m) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables du secteur public, exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur le montant des actifs, des passifs et sur l'information sur les actifs et les passifs éventuels présentés à la date de clôture et les montants des revenus et des charges présentés au cours de l'exercice. Les estimations comptables importantes de la Société portent notamment sur ce qui suit : l'actif au titre des prestations de retraite constituées, le passif au titre de prestations de retraite constituées, les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi, les durées de vie utile des immobilisations corporelles et les litiges. Les estimations sont établies à partir des meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et elles sont révisées annuellement afin de refléter les nouvelles informations obtenues. Les résultats réels pourraient différer des estimations établies.

3. ADOPTION D'UNE NOUVELLE NORME COMPTABLE

En août 2018, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié la norme SP 3280 — Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Cette norme établit des principes sur la façon de comptabiliser et de présenter les obligations juridiques afférentes à la mise hors service d'immobilisations corporelles. Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle est comptabilisée lorsque tous les critères suivants sont satisfaits :

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires des états financiers intermédiaires
non audités
31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

- il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

La mise en œuvre de cette norme a été reportée d'une année. Elle s'appliquera donc désormais aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022. Son adoption anticipée est toujours permise. La Société a décidé de ne pas adopter cette nouvelle norme de manière anticipée. Elle s'emploie actuellement à évaluer l'incidence que cette norme aura sur ses états financiers. Pour l'instant, cette incidence n'est donc pas connue.

4. SOMME (À RECEVOIR DU) À PAYER AU GOUVERNEMENT DU CANADA

La Société est financée par le gouvernement du Canada en fonction principalement de ses besoins de trésorerie. En outre, les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'excédent cumulé au cours d'un exercice peuvent être financés par le gouvernement du Canada au cours d'exercices différents. Par conséquent, les résultats d'exploitation nets de la Société pour un exercice donné diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction du financement octroyé par le gouvernement ou des principes comptables généralement reconnus.

	31 décembre 2020 (9 mois)	31 mars 2020 (12 mois)
Somme à payer au gouvernement du Canada au début de la période	583	\$ 2 994
(Somme à recevoir du) gouvernement du Canada au début de la période	(8 966)	(13 404)
Crédits parlementaires reçus au cours de la période	103 367	135 342
Comptabilisés au cours de la période :		
Exploitation	(64 741)	(83 239)
Immobilisations corporelles	(16 650)	(50 076)
(Déficit) excédent - financement public	<u>21 976</u>	<u>2 027</u>
(Somme à recevoir du) gouvernement du Canada à la fin de la période	-	(8 966)
Somme à payer au gouvernement du Canada à la fin de la période	13 593	\$ 583

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires des états financiers intermédiaires
non audités
31 décembre 2020
(en milliers de dollars)

5. TRÉSORERIE

La trésorerie comprend la trésorerie affectée qui se compose de liquidités libellées en euros qui sont détenues dans un compte de garantie bloqué dans une banque allemande pour le traversier mixte *Atlantic Vision*. Le montant total du solde libellé en euros se chiffre à 4 500 € (4 500 € en 2019), ce qui correspondait à 7 024 \$ CA au 31 décembre 2020 (7 013 \$ CA au 31 mars 2020).

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Au cours de la période de neuf mois close le 31 décembre 2020, la charge nette au titre des avantages sociaux futurs s'est élevée à 351 \$ (338 \$ au 31 décembre 2019). Cette charge comprend les coûts au titre du régime de retraite agréé à prestations déterminées, du régime d'assurance-vie et de soins de santé et de soins dentaires pour les retraités et des indemnités pour accidents du travail.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux parties non apparentées. Au cours de la période, la Société a engagé des charges de 205 \$ (383 \$ en 2019) avec d'autres sociétés d'État, ministères et organismes publics fédéraux. En outre, le gouvernement du Canada finance la Société, comme cela est précisé dans les notes complémentaires 2 a) et 3. Transports Canada a autorisé la Société à utiliser gratuitement les terres publiques sur lesquelles sont sis ses terminaux portuaires. Aucun montant n'a été comptabilisé à ce titre, car la juste valeur de ce service qui est rendu gratuitement ne peut pas faire l'objet d'une estimation fiable.

8. ÉVENTUALITÉS

Il n'y a eu aucun changement aux éventualités au titre des litiges depuis la fin de l'exercice le plus récent. Il n'y a eu aucune nouvelle poursuite pour laquelle un paiement est probable.